

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup tenue le 30 avril 2025, à 19 h 30, via la plateforme Teams, à laquelle il y a quorum.

Membres présents :

Monsieur Yves Trazié
Madame Dominique Brière
Monsieur Jean-François Lévesque
Monsieur Claude Beaulieu
Madame Véronique Brillant
Monsieur Jacques Bérubé
Monsieur Guy Dumont
Madame Julienne Auclair
Madame Cloé Gagné
Monsieur Dominique Viel
Madame Martine Paradis
Monsieur Denis Bastille
Madame Nadine St-Onge
Madame Geneviève Corbin (sans droit de vote)
Monsieur Antoine Déry (sans droit de vote)
Madame Caroline Dufour (sans droit de vote)
Madame Geneviève Soucy (sans droit de vote)

Membres absents :

Madame Martine Riou
Madame Véronique Renaud

Présence du public :

Selon les inscriptions reçues 24 heures avant la rencontre, les personnes suivantes assistent à la séance, soient :

- Jennifer Corriveau-Boulay, sans droit de parole;
- Marie-Paule Jolicoeur, avec droit de parole;
- Julie Therrien, sans droit de parole;
- Marie-Rose Plourde, avec droit de parole;
- Marie-Chantale Lebrun, avec droit de parole;
- Henri Plourde, avec droit de parole;
- Sandra Ouellet, avec droit de parole;
- Céline Laliberté, avec droit de parole;
- Marie-Andrée Collin, sans droit de parole;
- Nancy Dubé, sans droit de parole;
- Sarah-Alyson Perreault-Cyr, sans droit de parole;
- Charlyne Morin, sans droit de parole;
- Yvon Caron, sans droit de parole;
- Pierre Bérubé, sans droit de parole;
- Florent Tardif, sans droit de parole;
- Sony Sirois, sans droit de parole;
- Bernard Tardif, avec droit de parole;
- Donatien Boucher, sans droit de parole;
- Étienne Michaud, sans droit de parole.

1. MOT DE BIENVENUE

Le président souhaite la bienvenue à tous.

2. **VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE (19 H 30)**

La réunion est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de monsieur Jean-François Lévesque, président. Madame Geneviève Soucy, directrice générale adjointe et secrétaire générale, agit à titre de secrétaire de la réunion. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement et valablement ouverte.

3. **CA 2025-04-0406 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, il est proposé par Claude Beaulieu **D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la séance
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Questions du public
5. Services dispensés pour 2025-2026 – Bâtisse Riou
6. Liste des écoles et actes d'établissement 2025-2026
7. Questions diverses
8. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité.

4. **QUESTIONS DU PUBLIC**

Parmi les gens présents, cinq personnes prennent la parole. Les interventions suivantes sont faites :

- Une personne mentionne qu'elle n'a pas reçu de réponse en lien avec son avis.
- Une personne mentionne qu'elle ne peut pas poser de questions puisqu'on ne sait pas la décision.
- Quelqu'un demande, si un nouveau sondage est fait, d'avoir plus de questions et qu'il soit mieux formulé.
- Est-ce qu'il y aura un nouveau sondage aux parents?
- Est-ce que les administrateurs ont reçu la résolution de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Viger?

5. **CA 2025-04-0407 SERVICES DISPENSÉS POUR 2025-2026 – BÂTISSE RIOU**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration du centre de services scolaire exercent leurs fonctions et pouvoirs en respectant les rôles et responsabilités qui leur sont conférés dans une perspective d'amélioration des services éducatifs prévus par la *Loi sur l'instruction publique* et par les régimes pédagogiques établis par le gouvernement. Notamment, ils doivent :

- s'assurer qu'un soutien adéquat soit apporté aux écoles et aux centres;
- veiller à la pertinence et à la qualité des services éducatifs offerts par le centre de services scolaire;
- s'assurer de la gestion efficace et efficiente des ressources humaines, matérielles et financières dont dispose le centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT QUE le centre de services scolaire procède annuellement à une consultation sur son plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

CONSIDÉRANT QUE ce plan illustre l'évolution de la clientèle scolaire dans chaque municipalité;

CONSIDÉRANT la Politique de maintien ou de fermeture d'école et de modification de certains services éducatifs dispensés dans un établissement du centre de services scolaires;

CONSIDÉRANT QU'en 2024, conformément à cette Politique, le centre de services scolaire a procédé à une analyse de la situation, à la suite d'une consultation menée auprès de la municipalité et des parents, de deux rencontres avec les membres du personnel, ainsi que de la formation d'un comité de sauvegarde, comme stipulé dans la Politique;

CONSIDÉRANT QUE le centre de services scolaire a temporairement suspendu cette résolution afin de permettre à la Municipalité de Saint-François-Xavier-Viger de se mobiliser pour le maintien de son école de village;

CONSIDÉRANT QU'en 2024 la municipalité a tenté de constituer un comité de sauvegarde, mais qu'elle n'a pu le mettre en place en raison d'un manque de participation citoyenne;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la période d'inscriptions 2025-2026, le centre de services scolaire a pris acte qu'il était impossible de former deux groupes de 6 élèves et plus, et ce, malgré la prévision de nombre total de 18 élèves duquel on doit soustraire des choix d'école pour un autre milieu;

CONSIDÉRANT QUE ces groupes ne seraient pas reconnus pour des fins de financement par le ministère de l'Éducation du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le service du transport du midi a été aboli dès l'année scolaire 2025-2026;

CONSIDÉRANT QUE la capacité d'accueil de l'école Notre-Dame-du-Sourire permet d'accueillir les enfants de sa municipalité et ceux de la municipalité de Saint-François-Xavier-Viger;

CONSIDÉRANT QUE le centre de services scolaire a procédé aux consultations requises par sa Politique de maintien ou de fermeture d'école et de modification de certains services éducatifs via une consultation publique le 15 avril dernier;

CONSIDÉRANT QUE les avis reçus ont été déposés aux membres du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT l'avis reçu par la Municipalité de Saint-Épiphanie, favorable au maintien de ses élèves dans leur municipalité, selon le principe que chaque enfant a le droit de fréquenter l'école située dans sa propre communauté;

CONSIDÉRANT QUE la réunification des élèves des deux municipalités dans un seul établissement pourrait favoriser une amélioration des services éducatifs, en permettant notamment de réduire le nombre de groupes multiniveaux, d'enrichir l'offre de services complémentaires et de renforcer la rétention du personnel des services complémentaires;

CONSIDÉRANT QUE les travaux nécessaires en maintien d'actifs ont été actualisés à 4,7 M\$, coûts représentant approximativement 55 % de la valeur de remplacement de la bâtisse;

CONSIDÉRANT la volonté du centre de services scolaire d'apporter des améliorations significatives à l'établissement Notre-Dame-du-Sourire, situé dans la municipalité de Saint-Épiphanie, notamment en ce qui concerne les infrastructures sportives;

IL EST PROPOSÉ par Jacques Bérubé et résolu :

QUE le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup modifie les services dispensés à la bâtisse Riou pour l'année scolaire 2025-2026;

QUE les élèves de Saint-François-Xavier-de-Viger soient transférés à la bâtisse Notre-Dame-du-Sourire pour l’année scolaire 2025-2026.

Adoptée à l’unanimité.

6. CA 2025-04-0408 LISTE DES ÉCOLES ET ACTES D’ÉTABLISSEMENT 2025-2026

CONSIDÉRANT QU’en vertu de l’article 211 de la *Loi sur l’instruction publique*, le centre de services scolaire doit déterminer annuellement, compte tenu du plan triennal, la liste de ses écoles et de ses centres et leur délivrer un acte d’établissement;

CONSIDÉRANT le projet de liste des écoles et des centres du centre de services scolaire 2025-2026 et le projet d’actes d’établissement 2025-2026 soumis à la consultation conformément à la *Loi sur l’instruction publique*;

CONSIDÉRANT les résultats de cette consultation;

IL EST PROPOSÉ par Claude Beaulieu et résolu :

DE DÉTERMINER la liste des écoles et des centres du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup pour l’année scolaire 2025-2026 conformément au document déposé;

DE DÉLIVRER les actes d’établissement des écoles et des centres du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup pour l’année scolaire 2025-2026 conformément au document déposé.

*Adoptée à l’unanimité.
(Dispense de lecture de la résolution demandée.)*

7. QUESTIONS DIVERSES

Il n’y a aucune question lors de cette séance.

8. CA 2025-04-0409 LEVÉE DE LA SÉANCE (À 20 H 07)

IL EST PROPOSÉ par Martine Paradis et résolu :

QUE la séance soit levée.

Adoptée à l’unanimité.

La secrétaire générale,	Le président,
 Geneviève Soucy	 Jean-François Lévesque